ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE NOVEMBRE *1962*

Bernard LATASTE

CANDIDAT

50 ans - Ingénieur
Licencié en Droit
Capitaine aviateur (1944)
Médaille de la Résistance
à titre militaire

SUPPLÉANT

Jean GERENTES

Peintre - Combattant volontaire 1ère Armée

RÉPUBLICAINS D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE

Salut National - U. F. F.

Chers Concitoyens,

Par vos suffrages, en 1958, vous m'avez clairement désigné comme le défenseur de vos libertés

Aujourd'hui nous devons les défendre dans des circonstances plus dramatiques

Nous voici face à un député sortant qui se prétend défenseur des paysans ; mais quand on examine ses actes, on s'aperçoit qu'il détruit progressivement leur avenir et leur espoir, comme il détruit les libertés fondamentales de tous les citoyens.

Salariés

Vous voyez bien que la promotion sociale n'est pas prévue dans la technocratie dirigiste qui s'installe.

L'ouvrier est dorénavant condamné à rester prolétaire, avec son numéro matricule toute sa vie.

Les 25 %

En quatre ans, paraît-il, la production française a augmenté de 25 %.

Qui en a bénéficié ?

Cet accroissement a disparu dans le gouffre des impôts et des organismes d'Etat.

Les Mille Milliards annuels
donnés chaque année aux nouvelles républiques africaines doivent rester en France et servir à édifier notre prospérité, NOS LOGEMENTS et NOS ECOLES, et permettre en outre l'équipement et la modernisation de 50.000 exploitations agricoles ou industrielles,

L'activité française en péril

Les produits français ne doivent pas, dans le marché commun, être perdants en raison des charges sociales, qui sont beaucoup plus lourdes qu'en Allemagne, en Italie ou dans le Bénélux.

Les privilèges fiscaux favorisent outrageusement les capitaux et surtout les capitaux étrangers.

On leur donne même des subventions qui nous sont refusées.

Si les privilégiés du dirigisme étaient soumis aux mêmes impôts et aux mêmes obligations que nous, ils feraient banqueroute.

Il faut supprimer les privilèges, notamment l'impôt progressif, parce qu'il ne frappe nullement les grands capitaux et parce qu'il décourage de travailler et d'obtenir du rendement.

Réconciliation des Français

Il nous faut surtout assurer l'intégration de nos compatriotes d'Afrique du Nord qui ont été contraints de se réfugier dans la mère-patrie en abandonnant tout ce qui faisait leur vie.

LES AGRICULTEURS EN PERIL

1° On s'aperçoit que l'économie dirigée agricole, dont M. Charvet soutient les principes, aboutit à remettre aux pays étrangers des produits au quart de leur valeur réelle ; ne vaudrait-il pas mieux les distribuer plus efficacement aux économiquement faibles et aux vieillards sans ressources dans notre propre pays ?

Savez-vous ceci : les organismes que soutient M. Charvet ont tout récemment vendu à la HONGRIE des centaines de milliers de kilos de beurre que la Hongrie a revendu en ANGLETERRE en prenant son bénéfice dessus ?

2° A la demande des organismes dont M. Charvet fait partie, le nouveau statut des coopératives agricoles a été promulgué par arrêté du 1er août 1962 ; déjà le regretté M. LABORBE disait autrefois que ces coopératives étaient pour le paysan une souricière (proposition de Loi 5.879). Le Conseiller Général CELLARD et moi-même vous expliquions comment ces coopératives n'avaient de coopératives que le nom et qu'elles étaient déjà un instrument de mise en tutelle du paysan.

Nos craintes sont dépassées : dorénavant ce n'est plus le paysan qui adhèrera à la coopérative, mais c'est son domaine qui en devient membre, c'est-à-dire sa terre.

Savez-vous que 37,5 % des paysans d'une région peuvent imposer à tous les autres les règles d'une coopérative truquée dont ils ne veulent pas ? (7 septembre 1961).

Savez-vous que le « coopérateur » volontaire ou forcé n'a pas le droit de se retirer ? (article 15 obligatoire).

Savez-vous que le « coopérateur » est **responsable sans limite** des dettes de sa coopérative envers le Crédit Agricole ? (article 41).

... et que le Crédit Agricole peut réclamer le remboursement intégral à n'importe lequel des membres de la coopérative, avec exécution forcée et vente judiciaire ? (art. 1.203 C.C.).

Et connaissez-vous l'énormité des dettes de la plupart des coopératives envers lui ?

Ce qui permettra au premier Ministre qui le voudra de mettre les paysans sous la terreur en faisant liquider l'exploitation de n'importe quel paysan libre, même si c'est la plus utile.

3° Les S.A.F.E.R. et leur droit de préemption, **dont M. Charvet a été un des promoteurs,** aboutissent à enlever aux paysans le droit de vendre leur terre à qui ils veulent et aux prix qu'ils veulent ; non seulement le paysan doit les prévenir un mois d'avance, pour que les S.A.F.E.R. puissent acheter la terre, mais si elles trouvent le prix convenu trop élevé, elles peuvent le faire réduire par le Tribunal.

4° Les « Groupements de Producteurs » vont imposer aux paysans libres la vente de leurs produits dans des conditions fixées d'une manière autoritaire ; ils auront même le droit de prendre des sanctions contre les « contrevenants ».

5° Savez-vous qu'il faudra dorénavant une autorisation pour **développer** une entreprise rurale utile et méritante ?

Ainsi, les Charvet de toute la France sont parvenus en quatre ans à enlever aux paysans la libre disposition de leurs produits, la liberté d'adhérer à leur gré aux coopératives truquées et la libre disposition de leurs terres.

C'est la mise en place progressive du système de la Démocratie Populaire, c'est-à-dire des kolkhoses !

Si M. Charvet l'a vu, il a trahi les paysans.

S'il ne l'a pas vu, il a prouvé son incapacité.

Nous ne pouvons pas accepter le retour de ces querelles destructrices des vieux partis. Il nous faut des hommes nouveaux.

Les luttes partisanes sont dépassées ; il s'agit maintenant de la sauvegarde d'un grand peuple libre.

Lors du prochain scrutin, vous devez empêcher que tout continue à se désagréger.

Je suis candidat pour que vous réalisiez vos protestations.

Nous voulons une Europe unie, libre, qui ne soit le satellite de personne, qui ne soit plus entraînée dans les capitulations, les intérêts ou les folies de peuples qui n'ont aucune leçon à nous donner.

Nous ne voulons ni aventure, ni nouveau conflit ; nous voulons la paix et la liberté de travailler et de prospérer.

Que l'Etat aide le plus modeste citoyen à donner sa contribution à la prospérité du peuple français ; mais que ce ne soit pas un dirigisme injuste à coups de frein et de servitude ; nous voulons que ce soit une aide pour avancer, l'appui donné à ceux qui sont utiles et surtout la protection du droit au travail, à la liberté de soi-même et à la récompense de ses efforts.

Bernard LATASTE,
Jean GERENTES.

Pour le Comité de Soutien
de la candidature :
Marius CELLARD,
Conseiller Général de Condrieu.

Sté Impressions Typographiques - 39, cours Vitton - Lyon